

**Jeudi 14 mai 2020**

## **Informations complémentaires sur les conditions de réouverture des services municipaux dans le cadre du déconfinement progressif à Rouen**

Afin de freiner la propagation du virus, des mesures de confinement ont été prises par le gouvernement le 16 mars dernier. Dans son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé le déconfinement progressif de la population à compter du lundi 11 mai. Un certain nombre de services municipaux sont de nouveau opérationnels depuis le 11 mai, d'autres le seront dans les prochains jours ou prochaines semaines. Un précédent communiqué (8 mai 2020) a précisé les modalités de reprise de plusieurs de ces services (écoles, crèches, stationnement, bibliothèques...). Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires concernant d'autres secteurs et notamment les marchés

### Marché :

**Afin de rouvrir progressivement les marchés dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, des mesures ont été mises en place pour la période du 13 mai au 2 juin :**

- 50 commerçants maximum sur les marchés de la place Saint Marc ;
- 25 commerçants maximum sur les marchés de la place des Emmurées ;
- Ouverture de tous les petits marchés (alimentaire et non alimentaire) de moins de 25 commerçants ;
- Accueil uniquement des commerçants titulaires de leur emplacement sur tous les marchés ;
- La halle du Vieux marché est ouverte dans les mêmes conditions que les dernières semaines ;
- Plan d'implantation des marchés ajusté pour garantir plus d'espace entre les stands (2 mètres minimum) et plus de largeurs pour les allées de circulation destinées aux clients ;
- Vigilance accrue apportée au respect des gestes barrières :
  - Les commerçants sont tenus d'assurer le respect d'une distanciation sociale d'un mètre minimum entre chaque client devant les étals ;
  - Les commerçants devront interdire à leurs clients de toucher les produits alimentaires et devront leur préconiser de ne pas manipuler les marchandises non alimentaires ;
  - Il est préconisé que les commerçants se dotent de gel hydroalcoolique pour leur propre besoin ;
  - La Ville de Rouen mettra en place sur le plus gros marchés des affiches et panneaux mentionnant les gestes barrières à respecter par les clients ;
  - Le port du masque est préconisé pour les clients.

### Dates de réouverture des « petits » marchés (- 25 commerçants) :

#### **- Mardi : à compter du 19 mai**

- Vieux-Marché (hors halle / matin)
- Lelieur (journée)
- St. Marc (journée)

#### **- Mercredi : à compter du 13 mai**

- Ile Lacroix (matin)
- Vieux-Marché (hors Halle / matin)

**- Jeudi : à compter du 14 mai**

- Boulingrin (matin)
- Vieux-Marché (hors halle / matin)
- Saint Clément (matin)
- Emmurées *brocante* (Journée)

**- Vendredi : à compter du 15 mai**

- Vieux-Marché (hors halle / journée)
- Lelieur (journée)
- Cauchoise (journée)
- Rue E.Boudin *brocante* (journée)

**- Samedi : à compter du 16 mai**

- Grand Mare (matin)
- Rue E.Boudin *alimentaire* (journée)
- Vieux-Marché (hors halle / journée)

**- Dimanche : à compter du 17 mai**

- Vieux-Marché (hors halle / matin)

Dates de réouverture des grands marchés :

**- Emmurées**

- **Mardi (journée) : réouverture du marché à compter du 19 mai** en réduisant le nombre de commerçants présents à 25 maximum (mixte alimentaires/divers) avec alternance une semaine sur 2 des commerçants autorisés à s'installer.
- **Samedi : réouverture du marché à compter du 16 mai** dans les mêmes conditions qu'évoquées ci-dessus.

**- Chatelet**

- **Jeudi (matinée) : réouverture du marché à compter du 14 mai** avec maintien des commerçants actuels (alimentaires et non alimentaires) en assurant davantage d'espacement entre les stands et plus de largeur des allées clients par réduction des longueurs et recul des étals.

**- Saint Marc**

- **Vendredi (journée) : réouverture du marché à compter du 15 mai** avec réduction du nombre de commerces aux seuls brocanteurs et non alimentaires soit 45 commerçants
- **Samedi (journée) : réouverture du marché à compter du 16 mai** en réduisant le nombre de commerçants présents (alimentaires et non alimentaires) à une cinquantaine avec alternance une semaine sur 2 des commerçants autorisés à s'installer
- **Dimanche : réouverture du marché à compter du 17 mai** en autorisant uniquement la moitié des commerçants alimentaires habituels soit une cinquantaine de commerçants avec alternance une semaine sur 2 des commerçants autorisés à s'installer



*« Nous souhaitons vivement pouvoir rouvrir les marchés tant pour les Rouennaises et les Rouennais que pour les commerçants. Nous invitons chacun à respecter les mesures mises en œuvre pour garantir les conditions sanitaires indispensables », indiquent Yvon ROBERT, Maire de Rouen, et Jean-Loup GERVAISE, Adjoint en charge de la tranquillité publique et des marchés.*

Maisons de quartier :

Conformément aux annonces gouvernementales, les salles polyvalentes demeurent fermées à ce stade. La situation de certaines structures résidentes régulières d'un lieu est actuellement étudiée au cas par cas pour envisager un retour dans les meilleures conditions. C'est également le cas pour le Centre Malraux.

Maison de la Justice et du Droit :

Ouverte depuis le 11 mai sur rendez-vous uniquement (Place Alfred de Musset/Centre administratif du Châtelet)  
Téléphone : 02.35.12.29.20

***Pour plus d'informations : rendez-vous sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) et sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter...).***



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53